

PRÉSENTATION

MRC L'Islet

6212-03-045

Je suis un résident de St-Jean-Port-Joli et mes activités m'amènent souvent à L'Islet. Les écoles que fréquenteront mes enfants sont également situées à L'Islet. Je suis préoccupé par la possibilité de contamination de la source d'approvisionnement en eau de cette municipalité. Je suis également solidaire des gens de mon entourage qui habitent cette municipalité.

PROBLÉMATIQUE

Les craintes face à l'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire à St-Cyrille-de-Lessard sont fondamentales. Au-delà de l'aspect technique, elles puisent dans le principe de précaution. La perception de la qualité de l'eau dans notre quotidien ne répond pas au principe de dilution. Dans la même veine, personne ne considère sécuritaire d'implanter son installation septique dans une pente surplombant son puits. Cet impression profonde ne change pas même si le 30 m réglementaire est respecté.

ÉLÉMENTS DE SOLUTION

Ceci étant dit, les matières résiduelles sont une réalité dont personne ne veut, et les sites d'impact nul n'existent pas. Au-delà de l'enfouissement sécuritaire, notre pouvoir réside dans la réduction à la source et la valorisation de ces matières. Plus particulièrement, les matières résiduelles génératrices de lixiviat devraient être déviées de l'enfouissement:

Papier et carton

Bois et résidus de transformation

Restants de table, domestiques, de restauration et d'épicerie

Résidus de jardin

Résidus domestiques dangereux et produits industriels

L'interdiction d'enfouir certaines matières favoriserait l'établissement rapide de solutions, comme l'expérience l'a démontré au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles. Suite au refus d'enfouir les feuilles mortes à l'automne 2004 par la Régie, les transporteurs ont trouvé d'autres débouchés pour ces matières qui répondent aux normes environnementales. Certaines solutions existent déjà au niveau régional mais devraient devenir accessibles à toute la population.

CONCRÈTEMENT

Des dépôts permanents de récupération pourraient être implantés au site d'enfouissement. Des dépôts satellites devraient également être accessibles plus près des centres de masse, par exemple des conteneurs aux garages municipaux ou encore au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles.

Plusieurs matériaux se prêtent à ce type de récupération béton, asphalte, métaux, de même que le bois qui est générateur de lixiviat. Des dépôts permanents de résidus domestiques dangereux peuvent être implantés également au sites d'enfouissement et dans les municipalités.

La cueillette printanière et automnale des résidus verts dans les périmètres urbains des municipalités de plus grande envergure est une alternative viable à l'enfouissement. Les résidus nobles (branches et feuilles) peuvent être épandus en forêt ou dans les champs sans contrevenir aux normes gouvernementales. Le gazon peut être composté dans les fosses à fumier des agriculteurs.

EN CONCLUSION

En conclusion, l'impact sur le milieu de l'implantation du site d'enfouissement pourrait être atténué en favorisant la valorisation des matières résiduelles génératrices de lixiviat. Ces mesures permettraient de conscientiser la population aux conséquences de l'acte de "jeter", et au bénéfice d'une meilleure gestion des matières résiduelles. Les efforts faits en ce sens par les municipalités faciliteraient également l'acceptabilité sociale du projet.